



Centre hospitalier de Périgueux

DG TL/MHG



DECISION N° 109 571

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER

- . Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 6143-7 relatif aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé ;
- . Vu les articles D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;
- . Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- . Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- . Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur LEFEBVRE Thierry, à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, dans le cadre de la convention de direction commune susvisée ;
- . Vu l'organigramme de la Direction du Centre Hospitalier de PERIGUEUX ;

DECIDE

- **ARTICLE 1** : les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer, en lieu et place du Directeur, en cas d'absence ou d'empêchement et dans le cadre des gardes administratives, tous les documents relatifs aux actes médico-légaux :

- Monsieur **CROCHET Serge**, Adjoint au Chef d'établissement, Directeur des Affaires Financières, du Système d'Information Hospitalier et du Contrôle de Gestion,
 - Monsieur **ANCEAU Bruno**, Directeur des Travaux et du Patrimoine,
 - Monsieur **BALMIN Eric**, Directeur de la Communication et des Affaires Juridiques,
 - Madame **JONAS Stéphanie**, Directeur des Usagers, des Risques et de la Qualité,
 - Madame **LE PAGE Judith**, Directeur des Affaires Médicales, de la Stratégie, de la Contractualisation et de la Coopération,
 - Madame **PAIN Catherine**, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation,
 - Madame **POUMEROULIE Muriel**, Directeur des EHPAD et Directeur Délégué Centre Hospitalier de LANMARY,
 - Madame **ROUMAGNAC Anne-Marie**, Directeur des Achats, Coordonnateur des Achats,
 - Madame **ALVY Nelly**, Directeur des Soins.
- **ARTICLE 2** : cette décision prend effet à compter de la date de la signature.
- **ARTICLE 3** : chaque personne désignée, en sa qualité de délégataire, fera précéder sa signature de la mention « pour le Directeur et par délégation ».
- **ARTICLE 4** : la présente décision fera l'objet d'une publication par tous moyens la rendant consultable. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne.

Fait à Périgueux, le 29 février 2016

Le Directeur,

Thierry LEPEBVRE



Diffusion :

- Equipe de Direction,
- Secrétariat des Ressources Humaines (pour classement),
- Secrétariat de Monsieur BALMIN (publication recueil des actes administratifs Préfecture).